



## Aide urgente face à une administration entêtée !!!

Par **morganpinot\_old**, le **06/11/2007** à **10:45**

Bonjour, je représente un collectif de 30 familles habitant dans un lotissement intitulé résidence avec donc la même entrée que la sortie.

La mairie va réaliser une extension de cette résidence au printemps sachant que nous sommes installés depuis 5 à 7 ans ici, donc l'enrobée est faite, le paysager également. De plus, le moment choisi correspond à la période où les enfants sortent, donc gros danger avec les camions et autres engins qui se croiseraient pendant des mois sans compter les dégradations de voirie.

Il y aurait moyen de réaliser une autre sortie à l'opposé de l'entrée, soit au bout de cette nouvelle tranche, qui sort sur une départementale, au moins pour les travaux de terrassement.

Le conseil général de notre bourgade, 1300 habitants, ne veut pas en entendre parler.

Existerait-il des jurisprudences au vu de ces éléments, ou bien des obligations légales pour garantir la sécurité et le bien-être des personnes et des biens pour obliger la mairie à effectuer cette sortie, aussi temporaire soit-elle?

Merci de nous éclairer.